

J'aimerais bien savoir pourquoi on n'a pas embauché les personnes que j'avais recommandées et de qui le ministre des Travaux publics a obtenu les noms des personnes en question.

Peut-être pourra-t-il aussi me dire quel rôle joue mon ancien adversaire aux dernières élections générales, M. Jean Leduc, de Saint-Pie. Selon les renseignements que je possède, le terrain qui a été acheté par le ministère des Travaux publics comme site possible pour le pénitencier qui devait être construit à Saint-Pie, a fait l'objet d'un drame, au cours de l'été, relativement à la vente du foin. Selon mes renseignements, ce serait M. Leduc qui aurait été autorisé à faire la vente du foin. Ayant été défait lors des dernières élections générales, il est très curieux que ce personnage remplisse une fonction qui, à mon sens, appartient à un élu du peuple. Or, j'aimerais bien savoir de qui M. Jean Leduc tient son autorité, et qui l'a recommandé comme tel.

Se peut-il qu'il existe une liste de «consultants», comme c'est le cas au ministère des Postes, où j'ai vu le nom de M. Leduc?

Au fait, je ne serais pas surpris que son nom ait atteint une autre liste, et c'est pour cette raison que je voudrais que le ministre des Travaux publics confirme ou nie mes avancés.

M. Pigeon: C'est probablement la même liste.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, le ministre est au courant qu'un pénitencier devait être construit dans ma circonscription, et plus particulièrement dans la paroisse de Saint-Pie-de-Bagot. Je ne veux qu'effleurer cette question ce soir, car j'aurai l'occasion d'y revenir lorsque nous étudierons les différents crédits du ministère.

Étant donné que je n'ai pas réussi, jusqu'à maintenant, à obtenir une réponse satisfaisante du ministère de la Justice, j'aimerais que le ministre des Travaux publics, qui est certainement au courant de la situation, puisque c'est son ministère qui a fait l'achat des terrains, me fournisse certains renseignements. Par exemple, quel usage entend-on faire des terrains que l'on a achetés à un coût de \$83,000? Et quelles sont les raisons qui ont motivé le transfert du pénitencier projeté dans une autre circonscription?

Je suis d'avis que ma question concerne le ministre, puisque le ministère des Travaux publics est en partie responsable de la construction des pénitenciers.

Étant donné que j'ai été impuissant à obtenir des renseignements satisfaisants de la part du ministre de la Justice (M. Chevrier), j'espère que le ministre des Travaux publics

[L'hon. M. Ricard.]

fera preuve d'une meilleure coopération que son collègue et me fournira tous les renseignements auxquels j'ai droit, car il serait très intéressant de savoir pourquoi, après le 8 avril dernier, on a soudainement abandonné le projet de construire un pénitencier à Saint-Pie-de-Bagot.

Monsieur le président, j'ai en main des documents qui établissent, hors de tout doute, et selon les prévisions des ministères de la Justice et des Travaux publics, puisqu'il y a double compétence dans la matière, qu'on devrait normalement avoir commencé à exécuter les travaux. Pour quelle raison ne sont-ils pas commencés? Je n'ai pas réussi à le savoir jusqu'à maintenant, et je demande au ministre de me renseigner.

Et pour revenir à la question du choix des inspecteurs et de leurs responsabilités, j'aimerais que le ministre me dise également si l'inspecteur qui représente le gouvernement fédéral sur les chantiers de la construction d'un mur de soutènement doit demeurer à l'endroit où les travaux sont exécutés, ou s'il peut s'absenter, et, le cas échéant, pour quelle proportion de la journée? Je demande au ministre de me dire si un inspecteur peut s'absenter de son travail et remplir quand même les exigences du ministère des Travaux publics?

Je demande ces renseignements, car je suis d'avis qu'il y va de l'intérêt du ministère des Travaux publics et de celui de la population en général. Au fait, si une personne est chargée de surveiller l'exécution de travaux en cours, elle doit, à mon sens, pour bien remplir son devoir, demeurer sur le site des travaux pendant toute la journée, et non pas seulement pendant une partie.

Ce sont les réponses à ces questions qui m'éclaireront et me permettront, en même temps, de transmettre des informations à ceux qui m'en demandent, car je tiens à tenir le ministre au courant de la façon dont les travaux de construction de murs de soutènement sont conduits. Ce sont, dans l'esprit de bien des gens, beaucoup de questions.

Je ne voudrais pas offenser le ministre, mais je me dois de lui dire qu'il se pratique un «patronage» que, probablement, il ne voudrait pas endurer s'il désire réellement l'éviter. Toutefois, je me sens dans l'obligation de l'en aviser. Beaucoup de «patronage» se pratique dans le cas des travaux actuellement en cours à Saint-Charles et à Saint-Denis-sur-Richelieu. Je ne voudrais pas réveiller les choses du passé, mais...

M. Drouin: Je comprends pourquoi...

L'hon. M. Deschatelets: Mon honorable ami me permettrait-il une question?